

RÉPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE

DIRECTION DE CABINET



Unité - Travail - Progrès

Ndjamena, le 25 AVR 2018

N° 0482 /PR/PM/MPE/HCN/CSTP/18

Communiqué

Portant sur la Politique de Publication des Informations sur les Contrats et Licences dans le Secteur Pétrolier.

Dans le cadre de sa participation à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et de son engagement pour une bonne gouvernance du secteur, le Tchad s'est engagé à renforcer ses systèmes gouvernementaux en matière de transparence des opérations dans le secteur pétrolier, afin que ses citoyens puissent être mieux informés des opérations liées à l'exploitation de ses ressources naturelles.

A ce propos, le Gouvernement réitère sa détermination à continuer la mise en œuvre de l'ITIE et vise la conformité aux exigences de la norme ITIE 2016.

Afin de sensibiliser les parties prenantes sur l'importance des principes de bonne gouvernance et transparence de l'ITIE, le Gouvernement s'engage à déterminer la politique de publication d'information liée aux règles régissant la gestion du secteur pétrolier et la rendre public avant la fin du mois de Septembre 2018, date prévue pour la conclusion du processus de validation de la conformité de l'ITIE Tchad aux exigences de la Norme ITIE 2016.

Cette politique, qui prendra la forme d'un acte juridique du Gouvernement, sera bâtie sur les principes établis par la Loi n°018/PR/2016 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la Gestion des Finances Publiques, particulièrement aux chapitres II et VIII, la bonne pratique des pays membres de l'ITIE, et les principes suivants spécifiques au secteur pétrolier :

37

1. Les contrats et licences (tels que définis au point 2.4 de l'exigence ITIE 2016) seront entièrement publiés, y compris tous les addenda, annexes, avenants, modifications ou amendements y afférents ;
2. Les contrats et licences seront publiés dans les 90 jours qui suivent leurs approbations ;
3. Les contrats et licences seront mis à disposition du public sous une forme aisément accessible, dans des formats interrogeables, sur des portails en ligne et par le biais de systèmes gouvernementaux interconnectés ;
4. Tous les établissements publics continueront d'être soumis au principe de transparence et de bonne gouvernance ci-dessus rappelé.

L'information consolidée sur les contrats en vigueur dans le secteur sera publiée dans le rapport ITIE 2017. D'ores et déjà, les informations sur les propriétaires légaux sont disponibles sur le site web du Ministère des Finances et du Budget (www.finances.gouv.td).

Par rapport au cadastre pétrolier, le Gouvernement a planifié sa mise en place dans le cadre du Plan National de Développement (PND) et d'une assistance technique en cours de négociation. Une version pilote est prévue pour la fin de l'année 2019.

En attendant la concrétisation de la politique de publication d'information dans un acte juridique, le Gouvernement a pris la décision de rendre public, sur le site du Ministère des Finances et du Budget, des contrats pétroliers représentant déjà une portion importante de la production pétrolière au Tchad.

Le Ministre du Pétrole et de l'Energie
Président du Haut Comité National ITIE



Me Béchir MADET